

[Accueil](#)

[Services](#)

[Services funéraires](#)

[Tarif des opérateurs funéraires](#)

Tarif des opérateurs funéraires

Les régies, entreprises et associations de pompes funèbres habilitées doivent déposer des devis types, actualisés tous les trois ans, dans chaque département où elles ont leur siège social ou un établissement secondaire, auprès des communes où ceux-ci sont situés, ainsi qu'auprès de celles de plus de 5 000 habitants.

Ces devis sont publiés sur le site internet des communes de plus de 5 000 habitants.

[Lire l'article paru dans Légifrance](#)

[Devis type - tarifs 2024 pour les pompes funèbres municipales de Lorient](#) 2 mo

[Devis pour une crémation ou pour une inhumation \(4 pages en pdf\)](#)
